

Séance du 10 avril à 18 H 00

Date de convocation : 3 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 10 avril, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE

Objet : Compte de Gestion du Receveur – Exercice 2016

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	81
Votants : 79 x 1 voix + 2 x 6 voix =	91
Pouvoirs :	2

Après présentation :

- des budgets, primitif et supplémentaire, de l'exercice 2016 et des décisions modificatives qui s'y rattachent ;
- des titres définitifs des créances à recouvrer ;
- du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés ;
- des bordereaux de titres, de recettes et de mandats ;
- du compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.
Après s'être assuré que Monsieur le Receveur :

- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;
- a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

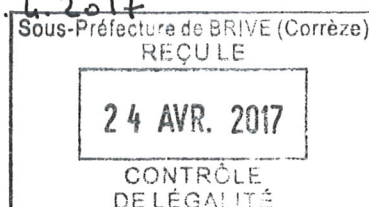
Considérant la parfaite régularité des opérations :

- I - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 27 décembre 2016 ;
- II - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Receveur, fixé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adressée
à Mr le Sous-Préfet
de Brive, le 21.4.2017



Le Président,

Yves LAPORTE

